



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 455-07-18**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 1^{er} octobre 2018 a adopté le règlement numéro 455-07-18 intitulé :

RÈGLEMENT 455-07-18 modifiant le règlement de construction 253-11-07, afin d'autoriser les bâtiments semi-circulaires comme bâtiments complémentaires aux usages résidentiels dans une zone agricole.

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 9 juillet 2018
- Adoption du projet de règlement : 9 juillet 2018
- Adoption du règlement : 1^{er} octobre 2018
- Date d'entrée en vigueur : 28 novembre 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 11^e jour du mois de décembre de l'an deux mil dix-huit.

Claude Fortin,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant, une copie le 11 décembre 2018 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de décembre deux mil dix-huit.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier